

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2026-057

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 18 septembre 2026	Date d'affichage 18 septembre 2026	Séance du 24 Septembre 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 29
---	---------------------------------------	---------------------------------------	---

OBJET : NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
 BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
 CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
 LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
 PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
 PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
 RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
 STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
 RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20260924-2026-057-DE Date de télétransmission : 06/10/2026 Date de réception préfecture : 06/10/2026

Objet : NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article R 2321-1 ;

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-041 du 02 octobre 2025 qui fixe les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit la possibilité pour les communes de neutraliser l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Ce dispositif de neutralisation vise à garantir le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne ;

Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2026 et pour les exercices budgétaires suivants, à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement (compte 198) et d'une recette en section de fonctionnement (compte 77681) ;

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget par la décision modificative n° 1 de 2026.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre 2026

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-057-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026